

Quand un faible est humble ce sont les principes du ju

PAR GILLES BERNHEIM

Crise européenne, extrémismes, laïcité, poids de la mémoire... Avec son dernier livre*, le grand rabbin de France intervient dans le débat de la présidentielle.

Extraits

Pourquoi avez-vous décidé de prendre la parole sur la société française pendant la campagne pour l'élection présidentielle ? Cette prise de parole aboutira-t-elle à une prise de position en faveur d'un candidat ?

Gilles Bernheim : Les juifs de France n'ont besoin d'aucune consigne de vote que, d'ailleurs, les responsables communautaires ne peuvent ni n'entendent leur donner. Les épreuves de leur histoire les ont assez éclairés pour que, dans leur grande majorité, ils se défient de tous les extrémismes, et qu'ils ne jugent pas les gens uniquement sur leurs bonnes paroles. Nous savons ce que vaut l'aune des promesses électorales et des professions d'amitié. On invoque ensuite, trop souvent pour la renier, la fameuse raison d'Etat. Mais nous savons aussi rester fidèles à ceux qui ont su prouver, dans des circonstances difficiles, que leurs principes commandaient effectivement leurs gestes et leurs actes. Ces critères ne désignent pas en particulier un candidat plutôt qu'un autre, à gauche ou à droite. Mais ils peuvent exclure tels candidats, récusés par les sinieuses fluctuations de leur passé ou par les appuis d'un entourage dont nous n'avons à attendre, en ce qui nous concerne et sur la base de l'expérience vécue, que déceptions et désillusions.



« C'est au nom des valeurs du judaïsme que j'appelle à ne pas voter pour Marine Le Pen. »

édouard caupeli / pasco

Il est normal et légitime que chacun vote en fonction de ses intérêts de classe, ou de ses aspirations idéologiques, ou du modèle de société qu'il se trace. Et les juifs, bien entendu, n'échappent pas à la règle : sur tous ces points, il y aura naturellement entre eux des divergences d'opinion et d'optique. Mais, quand il s'agit de choisir des personnes et pas seulement des programmes, tout spécialement à l'occasion d'une élection présidentielle, on doit accorder un poids particulier aux qualités manifestées de façon tangible : le sens et la volonté de la justice et de l'équité, la résistance aux pressions intéressées, la passion de la paix véritable, de la concorde entre les citoyens et entre les nations.

Quant au prestige et à la grandeur, qu'on nous permette de les considérer comme des valeurs importantes, certes, mais secondaires ou accessoires, et qui ne sauraient en aucun cas se substituer à la vérité, à la liberté, à l'égalité et à la

fraternité, à l'indispensable esprit de concertation. Sans ces idéaux fondamentaux, la France cesserait vraiment d'être républicaine.

Seriez-vous prêt à prendre publiquement position en cas de « dérapage » du débat politique, par exemple en cas d'apparition de propos antisémites, mais pas seulement - je pense notamment au Front national ? Ou estimez-vous que cela incomberait davantage à d'autres « représentants de la communauté juive » ?

G.B. : Oui, j'ai déjà pris position publiquement et je serai certainement amené à le refaire. Le judaïsme, c'est une exigence éthique, un impératif moral. J'ai à ce titre le devoir d'appeler au respect de certaines valeurs fondamentales quand elles me semblent menacées ou offensées.

Cela vaut, bien sûr, pour l'antisémitisme, dont l'histoire fait qu'il n'est pas

Humilié parce qu'il est faible, Le judaïsme qui sont atteints

exactement une haine comme les autres, et qui resurgit, depuis dix ans, à intervalles réguliers, notamment à travers l'antisémitisme qui lui sert à la fois de masque et de cause. Mais cette vigilance ne vaut pas seulement pour l'antisémitisme. C'est l'une des dimensions essentielles du judaïsme que de n'être pas dévolu à la seule défense et illustration des intérêts de la communauté juive. Chaque fois qu'un être humain est attaqué au nom de ce qu'il est, chaque fois qu'un étranger est offensé parce qu'il est étranger, chaque fois qu'un faible est humilié parce qu'il est faible, chaque fois qu'une minorité est outragée parce qu'elle est minoritaire, ce sont les principes du judaïsme qui sont atteints. Et c'est ma mission de grand rabbin de France de ne pas l'accepter.

Ce discours humaniste, je ne le tiens pas, ou du moins pas seulement, au nom des bons sentiments qui sont la chose du monde la mieux partagée. Je le tiens au nom de la parole juive, de la morale juive, et aussi d'ailleurs de la mémoire juive, celle d'un peuple qui a souvent été persécuté, qui sait le sens du mot « étranger ».

Tels sont les principes qui inspirent ma position sur le Front national. On m'interroge, régulièrement, sur un mode variable mais qui se ramène à peu près constamment à ceci : « Puisque Mme Le Pen semble vouloir se réconcilier avec la communauté juive, puisqu'elle paraît attentive à la cause d'Israël, puisqu'elle a parlé de la Shoah en des termes sensibles, pourquoi ne vous rapprochez-vous pas d'elle ? » A cela, je réponds d'abord que le Front national représente un mouvement ancré depuis cent ans dans la vie politique française et qui, de l'Action française au pétainisme et au lepénisme, a toujours été intrinsèquement antisémite. Et, surtout, je réponds que là n'est pas la question. Quand bien même Mme Le Pen serait une amie des juifs, ce qu'elle dit sur

d'autres minorités, notamment la façon outrageante qu'elle a de traiter les musulmans de France, est incompatible avec les valeurs du judaïsme. C'est donc au nom des valeurs du judaïsme que j'appelle à ne pas voter pour elle. Et c'est au nom de ces valeurs que je m'autorise une exception à la neutralité républicaine. Encore le terme n'est-il pas le plus exact : je ne m'autorise pas cette prise de position. Je me l'impose, car c'est un devoir.

Quels sont, pour la tradition juive, les droits et les devoirs des étrangers et des immigrés ?

G.B. : L'actualité nous place en permanence face à des mots, des expressions, qui deviennent vite des clichés ou des stéréotypes, non pas vides mais chargés de significations plus ou moins équivoques. Ces mots sont donc loin d'être neutres ou innocents. La présence d'étrangers et d'immigrés dans notre pays pose la question de leurs droits et de leurs devoirs.

A plusieurs reprises, et en différentes occasions, la Torah insiste avec force sur le traitement dû à l'étranger, sa position sociale, ses garanties de non-discrimination, la qualité de l'accueil qui doit lui être assuré, son droit de refuge et sa défense légale contre toute extradition ou expulsion abusive. Elle va même jusqu'à commander d'« aimer l'étranger » (Deutéronome, 10,19), car « nous connaissons l'âme de l'étranger, ayant été nous-mêmes étrangers en Egypte » (Exode, 23,9). Mais,

dans ce domaine plus que dans aucun autre, les doctrines et les bons sentiments sont loin de suffire. Tout doit être jugé à l'aune des comportements quotidiens, aussi bien chez les dirigeants que dans la masse. La solidarité n'est pas seulement prescrite. Elle est vécue et active. Mais le respect de l'étranger, qui est la

forme la plus noble de l'hospitalité, ne peut être invoqué par l'hôte reçu si lui-même ne respecte pas ses propres obligations. Il existe dans le Talmud une morale de l'étranger et de l'immigré faite de discrétion et de réserve, et qui, au fond, ne fait qu'exprimer les règles d'une politesse élémentaire. Pourquoi se permettrait-on sur un sol étranger, et qui plus est sur un sol d'accueil, ce qui ne serait pas toléré chez soi ? Préserver, d'autre part, et pratiquer sans complexes ses valeurs propres, ses us et coutumes, oui, bien sûr, mais à condition qu'ils soient authentiques et respectables. Us et coutumes vécus avec tact, sans insolence ou sans gêne, sans prétendre à je ne sais quelle exterritorialité psychologique et sociale, sans se comporter comme en territoire conquis, sans donner des leçons ou sans perturber les habitudes locales. En agissant de la sorte, on ne désarme peut-être pas le racisme, mais on ne lui offre pas un prétexte, et on limite vraisemblablement sa propagation.

Cela dit, il convient de faire une distinction entre les étrangers et les immigrés. Les uns ne sont que de passage, les autres vivent et travaillent dans le pays et lui sont donc beaucoup plus liés et obligés. Le judaïsme est tout à fait conscient de cette dualité de statut en faisant la différence entre les *zarim* (« étrangers » au sens strict) et les *guérim* (« résidents, immigrés »).

Il va de soi que les immigrés en particulier n'ont pas seulement des droits, incontestables et opposables à tous, mais aussi des devoirs envers l'Etat et la nation d'accueil. Leurs légitimes revendications quant à la préservation de leurs « différences » ne sauraient justifier des entreprises de déstabilisation ou de véritable dissidence, en important des conflits extérieurs et des comportements non plus exotiques mais totalement déviants, ou encore en risquant de menacer l'ordre public, l'ordre juridique, ainsi que les spécificités fondamentales de civilisation de la communauté nationale. ■

N'oublions pas de penser la France, de Gilles Bernheim, Stock, 147 p., 12,50 €.

